****

**International Swaps and Derivatives Association, Inc.**

**SUPPLÉMENT À LA LETTRE DE DÉCLARATION CANADIENNE NO 2**

**RÈGLEMENT SUR LA CONDUITE COMMERCIALE**

**RENONCIATION DE LA PARTIE ADMISSIBLE À UN DÉRIVÉ**

**(PERSONNE PHYSIQUE ET OPÉRATEUR EN COUVERTURE COMMERCIAL ADMISSIBLE)**

**publié le 12 février 2024**

**par l’International Swaps and Derivatives Association, Inc.**

Il faut remplir le présent Supplément si vous avez rempli et remis une Lettre au destinataire et n’avez pas coché de case au point 1 de la partie II de la Lettre. Vous devez remplir le Supplément en suivant les instructions indiquées. Si vous avez des doutes quant aux parties à remplir, demandez des précisions au destinataire.

Si vous souhaitez faire des déclarations additionnelles, réviser les déclarations déjà faites ou ajouter une réponse, vous devez signer le Supplément de nouveau et fournir les renseignements demandés à chaque point pertinent. En l’absence d’indication contraire, si vous transmettez de nouveau le Supplément au destinataire sans remplir un point que vous aviez rempli précédemment, le dernier renseignement fourni à ce point sera réputé avoir été transmis de nouveau dans la dernière version du Supplément.

DESTINATAIRE[[1]](#footnote-1) : (le « ***destinataire*** »)

***A. Généralités.*** La personne désignée ci-après (la « ***personne désignée*** ») fait par la présente les déclarations dans chaque partie applicable du présent Supplément (le présent « **Supplément** ») à la Lettre de déclaration canadienne no 2 de l’ISDA *Règlement sur la conduite commerciale* (la « ***Lettre*** » étant constituée du corps de la lettre ainsi que des parties et suppléments applicables transmis à l’occasion, y compris par voie électronique au moyen de l’outil ISDA Amend ou de toute autre plateforme électronique pertinente indiquée par l’ISDA) avec prise d’effet à la date d’entrée en vigueur précisée dans le Supplément. Chaque déclaration vise à fournir au destinataire les renseignements et les précisions dont il a besoin pour déterminer l’application de certaines obligations réglementaires canadiennes relatives à la conduite commerciale. Les renonciations faites dans le présent Supplément sont données aux fins de ces déterminations.

***B. Confiance.*** Sauf déclaration contraire dans le présent Supplément :

ii) le destinataire peut se fier aux renonciations faites par la personne désignée dans chaque partie applicable, jusqu’à ce qu’elle avise le destinataire du contraire par écrit;

iii) dans la mesure où une renonciation faite dans le présent Supplément est incompatible avec une renonciation donnée antérieurement par la personne désignée au destinataire dans une autre version du présent Supplément ou de la Lettre, les renonciations faites aux présentes priment.

***C. Définitions*.** Certains termes, dont ceux portant la majuscule, qui sont utilisés dans le présent Supplément ont le sens qui leur est attribué dans l’annexe de la Lettre.

S’il est rempli et remis par un mandataire au nom d’une ou de plusieurs personnes désignées, le Supplément doit être considéré comme un supplément distinct pour chaque personne désignée indiquée par le mandataire.

Signé et remis le :

Date :

Date d’entrée en vigueur : La plus tardive des dates suivantes : i) le 28 septembre 2025 ou ii) la date du présent Supplément

Date de remise de la dernière Lettre :

Dénomination sociale complète de la personne désignée[[2]](#footnote-2) :

Identifiant d’entité juridique (LEI) de la personne désignée :

[Autre identifiant de la personne désignée : ][[3]](#footnote-3)

Le cas échéant, la dénomination sociale complète du mandataire

agissant au nom de la personne désignée[[4]](#footnote-4) :

Signature :

Nom du signataire :

Titre du signataire :

**SUPPLÉMENT RELATIF À LA RENONCIATION DE LA PARTIE ADMISSIBLE À UN DÉRIVÉ – CHOIX**

|  |
| --- |
| **Notes explicatives :** Le Règlement sur la conduite commerciale établit les obligations générales des sociétés de dérivés envers les parties à un dérivé (les « **obligations de base** ») et établit également d’autres obligations pour les sociétés de dérivés et d’autres protections pour les parties inadmissibles à un dérivé, les  **personnes physiques qui sont des parties admissibles à un dérivé** et les **opérateurs en couverture commerciaux admissibles** (les « **autres obligations** »), auxquelles les personnes physiques qui sont des parties admissibles à un dérivé et les opérateurs en couverture commerciaux admissibles peuvent renoncer.La renonciation doit être formulée par écrit et préciser les autres obligations auxquelles elle s’applique. ***Vous n’êtes pas tenu de fournir une renonciation à une ou plusieurs autres obligations et pouvez consulter un conseiller juridique indépendant avant de donner une telle renonciation. Vous pouvez à tout moment annuler par écrit la totalité ou une partie d’une renonciation que vous avez donnée au destinataire.***Le présent Supplément vous permet de choisir les ***autres obligations*** auxquelles vous souhaitez renoncer ainsi que les catégories de dérivés visées par ces renonciations.**Instructions :** Remplissez les points 1 et 2 ci-après. Suivez les instructions indiquées en *bleu* ci-dessous. En remplissant le Supplément, la personne désignée reconnaît par la présente qu’elle a eu la possibilité de consulter un conseiller juridique indépendant avant de faire la renonciation. |

1. À la date d’entrée en vigueur, la personne désignée renonce par la présente à l’application des autres obligations pour les catégories de dérivés qu’elle a cochées ci-dessous. *Si vous cochez une case dans la colonne « Autres dérivés », vous devez remplir le point 2.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Autres obligations** | **Tous les dérivés** | **Dérivés de taux d’intérêt** | **Dérivés de change** | **Dérivés sur actions** | **Dérivés de marchandises** | **Dérivés de crédit** | **Autres dérivés** |
| **Toutes les autres obligations** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 14 [*Besoins et objectifs propres à la partie à un dérivé*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 15 [*Convenance à la partie à un dérivé*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 16 [*Ententes d’indication de partie à un dérivé autorisées*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 17 [*Vérification de la qualification de la personne qui reçoit une indication de partie à un dérivé*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 18 [*Information à fournir aux parties à un dérivé sur les ententes d’indication de partie à un dérivé*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 19 [*Information sur la relation*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 20 [*Information à fournir avant d’effectuer des transactions*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 21 [*Déclaration de valorisation*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 26 [*Détention de la marge initiale*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 27 [*Investissement ou utilisation de la marge initiale*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Article 29 [*Relevés des parties à un dérivé*]** | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

1. Au point 1, « Autres dérivés » désigne les catégories de dérivés suivantes : *Décrivez les catégories de dérivés auxquelles se rapporte la renonciation dans la colonne « Autres dérivés ».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Inscrivez le nom de l’entité désignée dans la lettre de demande comme étant le destinataire ou désignée autrement comme étant le destinataire des renseignements ci-dessous. Lorsque le Supplément est adressé à plusieurs destinataires, chaque déclaration faite dans celui-ci s’appliquera séparément à chacun des destinataires. [↑](#footnote-ref-1)
2. La personne désignée qui remplit elle-même le présent Supplément doit indiquer sa dénomination sociale complète ici. Si le Supplément est remis par un mandataire au nom d’un ou de plusieurs mandants, le mandataire doit inscrire « en qualité de mandataire de [nom du mandant][les mandants désignés sur la feuille ci-jointe] ». Si le mandataire agit au nom de plusieurs mandants, i) il peut inscrire leur nom sur une feuille séparée et ii) le présent Supplément doit être considéré comme un supplément distinct pour chaque mandant dont le nom figure sur la feuille. De même, si ce Supplément est remis par un fiduciaire au nom d’une ou de plusieurs fiducies ou d’un ou de plusieurs fonds fiduciaires, le fiduciaire doit inscrire « en qualité de fiduciaire pour [nom de la fiducie ou du fonds fiduciaire][les [fiducies][fonds fiduciaires] [désignées][désignés] sur la feuille ci-jointe] ». Il faut inscrire l’identifiant d’entité juridique ou un autre identifiant pour chaque mandant. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si vous souhaitez inscrire un autre identifiant, veuillez décrire le type d’identifiant fourni. [↑](#footnote-ref-3)
4. Inscrivez le nom du mandataire uniquement si celui-ci remplit le présent Supplément au nom d’une ou de plusieurs personnes désignées. Si le présent Supplément est rempli par la personne désignée, cette ligne peut être laissée en blanc ou barrée, ou encore porter la mention sans objet ou toute autre expression similaire. [↑](#footnote-ref-4)